



SAINT-AUGUSTIN
DE-DESMAURES

**CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU
CONSEIL MUNICIPAL**

**À tous les contribuables de la
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures**

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné, greffier, que les séances ordinaires du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures pour l'année 2019 se dérouleront à 19 h 30 aux dates suivantes :

22 janvier	7 mai	8 octobre
5 février	21 mai	22 octobre
19 février	4 juin	5 novembre
5 mars	18 juin	19 novembre
19 mars	2 juillet	3 décembre
2 avril	27 août	17 décembre
16 avril	17 septembre	

À moins d'avis contraire, toutes les séances ordinaires du conseil municipal se tiennent à l'hôtel de ville sis au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures,
Ce 5 décembre 2018

Le greffier,
Daniel Martineau, notaire
www.ville.st-augustin.qc.ca